

Décision Générale colonial

Décision n° 133 Allocations.

n° 133

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 14 avril 1917
Numéro JO n° 246 du 30/04/1917	Date du numéro 30 avril 1917

TEXTE INTÉGRAL

et pour compter dn 15 dudit mois l'indemnité mensuelle de 30 fr. allouée à l'interprète du Gouvernement Said Ali, au titre du service de l'enseignement, a été supprimée.